



**BRY 2020**



## *- Le mot du Maire -*

Chers Bryessoises et Bryessois,

Nous n'avons pas eu le plaisir de nous retrouver lors de la cérémonie traditionnelle de début d'année en raison du contexte sanitaire, aussi, je souhaitais avec le conseil municipal vous présenter mes meilleurs vœux pour 2021.

Et les souhaits seront nombreux après cette année 2020 si particulière, si étrange.

Qui aurait cru il y a un an que nous passerions une année avec un tel bouleversement de nos repères et de nos habitudes. Nous avons dû apprendre de nouveaux gestes et de nouveaux vocabulaires, nous avons admiré pendant la période de confinement tous ceux qui continuaient à donner de leur temps pour les autres, et nous les remercions encore aujourd'hui.

Dans notre village l'attention entre voisins, entre générations, entre amis, a été quotidienne, et cette solidarité a été le lien qui nous a aidés à passer cette année 2020. Nous avons également pris conscience de la chance que nous avons de disposer d'un bel environnement, dans lequel nous avons pu vivre de façon agréable notre confinement. L'espace libre partagé a également trouvé son sens en permettant, dès que c'était possible, de se retrouver dans le respect des gestes barrières et de pouvoir pratiquer des activités sportives ou de détente.

La situation reste préoccupante et il faut continuer à être vigilant, mais nos efforts ont été jusque-là récompensés sans avoir à déplorer de cas graves sur notre commune. Notre cadre de vie et la solidarité sont des valeurs précieuses et elles continueront à nous accompagner.

Pour 2021, nous avons fait le pari que dès le printemps la situation serait propice pour des moments de fête, qui sont des moments importants pour la vie du village, aussi avons-nous programmé quelques spectacles, que nous adapterons si nécessaire le moment venu.

D'autre part nous travaillons à quelques projets pour notre commune, que nous vous exposerons dans le bulletin municipal à venir ou au fil de l'avancée de ces dossiers.

En souhaitant pouvoir nous retrouver pour de nouveaux moments d'échange et de partage le plus rapidement possible, nous vous adressons nos vœux les plus optimistes pour l'année 2021.

*Le maire, Bertrand FLAMENT*

# Enfants scolarisés

## Maternelle et primaire :

57 enfants sont scolarisés en primaire et maternelle dans les communes voisines (principalement à Sebourg, Wargnies-le-Grand et Wargnies-le-Petit).

Une participation financière au fonctionnement des écoles est demandée à la commune pour chaque enfant.



## Collège :

- 8 élèves ont reçu une calculatrice pour la rentrée en 6<sup>ème</sup>
- Les enfants qui rentreront en 6<sup>ème</sup> en septembre 2021 et qui souhaitent recevoir leur cadeau d'entrée au collège doivent le signaler en mairie avant le 6 juillet 2021.

# Travaux

## ↳ Arrivée de la fibre à Bry

Vous l'avez constaté, mi-décembre ont eu lieu des travaux importants sur la départementale 129 entre Bry et Wargnies-le-Grand.

Il s'agissait de l'une des étapes d'avancement de la fibre, avec l'**enfouissement du câble de la fibre principale** (c'est la conduite principale de télécommunications entre Bry et Wargnies-le-Grand) qui alimentera Bry par la suite.

Le processus est en effet engagé depuis plusieurs mois.

Le *Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62* porte le projet d'apporter un réseau fibre optique aux territoires peu denses et aux communes rurales du Nord et du Pas-de-Calais pour 2021. C'est le groupement Axione-Bouygues qui construit et commercialise ce réseau public dans le cadre d'un contrat de délégation de Service Public.

Notre commune fait l'objet du déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet national France THD (Très Haut Débit). Cela permettra d'obtenir des services de téléphonie, internet et télévision numérique de très haute qualité.

La 1<sup>ère</sup> étape a été de déclarer les nouvelles adresses, préalablement à la vérification la société Axone. Des relevés d'informations sur le terrain et des études ont été faits, ainsi que des travaux avant la mise en service des prises.

Une armoire de rue (SRO) a été posée au 13 rue de Wargnies-le-Grand et un poteau supplémentaire de fibre optique a été installé rue de Wargnies-le-Grand également.

Par la suite, le déploiement de la fibre optique nécessitera de passer un câble en façade des habitations, et de poser des boîtiers de raccordement. Pour ce faire Axione adressera un courrier à chaque habitant concerné pour obtenir son autorisation de passage en façade.

À la fin des travaux de raccordement, votre opérateur télécom installera l'équipement vous permettant de bénéficier de vos services fibre, mais uniquement si vous en faites la demande lors de la commercialisation.

Si tout se déroule comme prévu la fin des travaux est annoncée pour le mois de juin, mais en l'absence de difficultés techniques ou administratives, il est possible que nous puissions profiter de ce service un peu plus tôt.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de la Communauté de Communes du Pays de Mormal : <https://www.cc-paysdemormal.fr/fibre-optique-pour-tous> ou le site [Capfibre.fr](http://Capfibre.fr)

### ↳ Les autres travaux :

✂ Il y a eu en 2020 beaucoup de travaux de taille et d'entretien de l'Espace Libre Partagé, qui pour sa mise en route demandait un certain nombre de soins pour pouvoir ensuite s'épanouir au mieux.

✂ A l'entrée de la rue de Wagnies-le-Grand, le trottoir a été refait : il était fortement dégradé et les eaux de pluie qui y ruisselaient emportaient le stabilisé, ce qui accélérait sa détérioration.

Il a été remis à niveau et des gabions ont été posés, le consolidant et permettant également une harmonisation avec le reste de la rue. Cet aménagement a été financièrement pris en charge pour moitié par le propriétaire riverain.

## La Communauté de Communes du Pays de Mormal

### ↳ [www.deplacezvous.fr](http://www.deplacezvous.fr)

Dans le cadre de la Communauté Amie Des Aînés (CADA), le Pays de Mormal a travaillé pendant plusieurs mois sur un projet de plateforme numérique qui permettrait de regrouper toutes les offres de transport disponibles sur le territoire. L'objectif était de faciliter le transport et le déplacement des aînés, pour qui la mobilité, surtout en milieu rural, n'est pas toujours évidente.

Cette plateforme est désormais ouverte depuis novembre 2019.



Elle met en lien les seniors et les professionnels du transport et permet de réserver facilement un transport adapté aux besoins des personnes (taxi, transport solidaire, ambulance, ou service d'aide à la personne). Il suffit de se connecter, de choisir sa destination, le jour et l'horaire du départ, puis de réserver le type de transport voulu. Le professionnel vous recontacte ensuite par téléphone pour confirmer la réservation.

Et si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez également appeler au **03 27 09 04 60** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

## ↳ Se déplacer en vélo ou en trottinette électriques

**NOUVEAU DISPOSITIF**

**LE PAYS DE MORMAL VOUS AIDE À ACQUÉRIR UN VÉLO OU UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE**

Afin d'encourager l'usage des mobilités nouvelles, le Pays de Mormal a décidé d'aider les particuliers à acquérir un vélo ou une trottinette électrique qui n'utilise pas de batterie au plomb. Ces engins sont une alternative à la voiture pour les trajets de moins de 5 km.

**Jusqu' à 600 € remboursés sur votre vélo ou 150 € sur votre trottinette électrique**

**LISTE DES VENDEURS DU TERRITOIRE**  
(à titre informatif)

- MTONVELO à Bavay
- Régis DESTOOP à Landrecies
- SPORT 2000 à Le Quesnoy
- NORALTO à Le Quesnoy
- TROCBIKE à Orsinval
- BJQUI CYCLES à Maroilles

**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)(S)**  
**RENSEIGNEMENTS 03 27 77 52 35**  
Service Environnement du Pays de Mormal [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Dans le but de favoriser la protection de l'environnement et de développer une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière, et moins coûteuse, la CCPM souhaite favoriser le développement de ces pratiques de déplacement.

Un dispositif d'aide financière pour inciter les habitants à acquérir un vélo ou une trottinette a été mis en place en 2019, et il est reconduit cette année encore.

Pour les vélos électriques, l'aide est de 30% du coût d'acquisition limité à 360€ (50% du coût d'acquisition limité à 600€, pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA).

Pour les trottinettes électriques, l'aide est de 30% du coût d'acquisition limité à 90€ (50% du coût d'acquisition limité à 150€, pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA).

Tous les renseignements pratiques sur [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr) ou au **03 27 77 52 35**.

## ↳ Les encombrants

La Communauté de Communes n'organisant plus le ramassage des encombrants, les habitants qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets volumineux sont tenus de les emporter à la **déchetterie de le Quesnoy ou de Bavay**.

Vous pouvez aussi vous inscrire au ramassage sur inscription téléphonique, en appelant « **Allo Encombrants** », au **03 27 45 89 42** (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00). Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera une date de passage et un numéro d'inscription. (Les foyers non inscrits ne seront pas collectés).

Concernant les déchets verts, pour aider ceux pour qui il n'est pas possible de se déplacer directement, la commune propose de les faire enlever (**sur demande préalable au secrétariat de la mairie**, et dans la limite de 1m<sup>3</sup>) par Jean-Marie EGOT, l'employé municipal. Cependant, vous devrez **au préalable** posséder un badge personnel d'accès à la déchetterie, badge qui sera utilisé pour déposer vos déchets verts (la commune est elle aussi limitée à 2m<sup>3</sup> de dépôt par semaine et par conséquent, elle ne peut utiliser le badge municipal pour évacuer les déchets verts des particuliers).

### Demande et retrait du badge d'accès déchetterie

Pour rappel : pour faciliter l'accès et améliorer la qualité du service, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a informatisé les 4 déchetteries de son territoire (Bavay, Landrecies, Le Quesnoy et Poix du Nord). Les usagers doivent désormais disposer d'un **badge** pour accéder à celles-ci (1 m<sup>3</sup> maximum par jour, pour un total maximum de 2m<sup>3</sup> par semaine). Le formulaire d'inscription (disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la CCPM) doit être complété et rendu avec les pièces justificatives dans votre déchetterie habituelle.

A noter : tout badge devant être réédité (détérioré, volé ou perdu) sera facturé 10.00€.

### Votre propriété, votre prairie ou votre champ borde un cours d'eau ?

#### VOS DROITS

##### **Le droit de propriété :**

Lorsqu'une rivière sépare deux propriétés (privées ou non), son lit appartient pour moitié à chaque riverain.

Mais l'eau est un bien collectif !

##### **Le droit d'utiliser l'eau :**

L'eau de la rivière peut être utilisée, mais uniquement pour des besoins «domestiques »... arrosage... abreuvement....

##### **Le droit de pêche :**

Le riverain peut pêcher dans le tronçon de rivière qui traverse son terrain, à la condition néanmoins qu'il se soit acquitté du timbre piscicole et qu'il respecte la réglementation en vigueur.

#### VOS DEVOIRS

##### **L'entretien de la végétation et la protection des berges :**

Le riverain doit enlever les débris végétaux et détritiques se trouvant dans le lit de la rivière, afin qu'elle s'écoule librement.

Il doit aussi élaguer les arbres présents sur la berge.

##### **Le passage sur la rive :**

Les agents mandatés par l'Etat pour la surveillance et l'entretien des cours d'eau, ainsi que ceux mandatés par les Collectivités Territoriales, pour les mêmes motifs, doivent pouvoir circuler le long des cours d'eau et traverser les propriétés privées non closes.

Pour davantage de renseignements sur les bonnes et les mauvaises pratiques, le site de la CCPM, onglet « La Brigade Bleue » : <https://www.cc-paysdemormal.fr/brigade-bleue>

*Les droits et devoirs des riverains, sont fixés par le Code de l'Environnement (articles L. 215-1 à 18)*

# Les finances

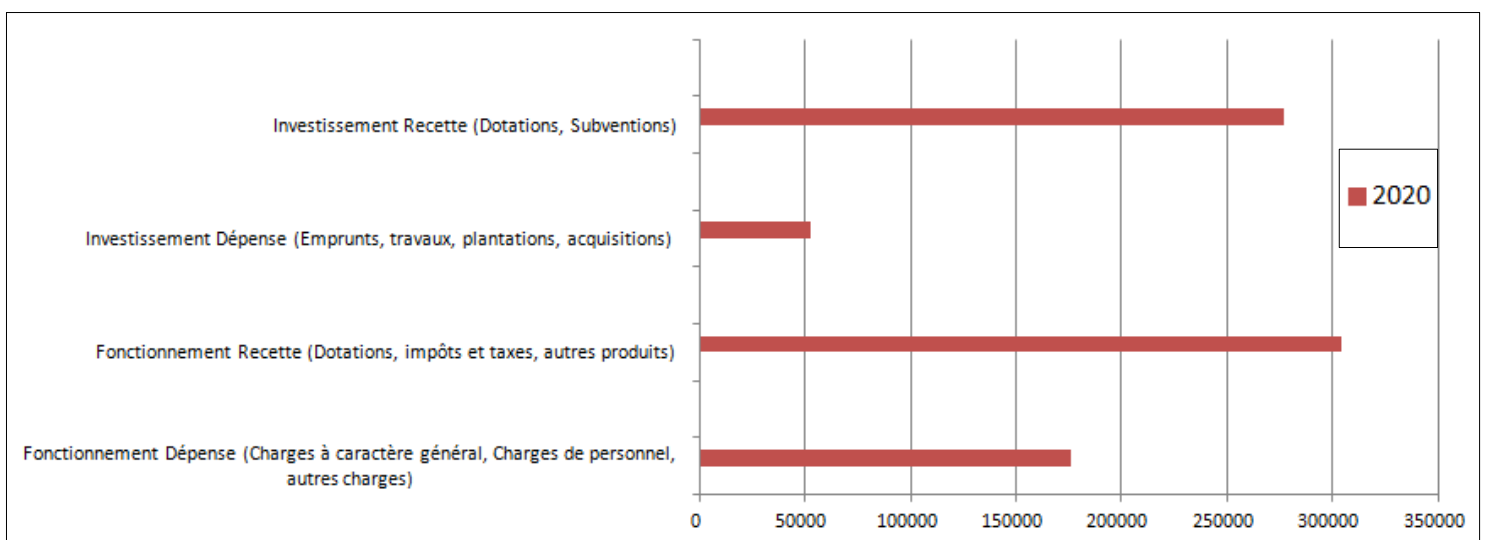
2020 était une année de transition pendant laquelle, après un projet important qui a vu naître l'Espace Libre Partagé, il nous fallait consolider la situation financière pour pouvoir envisager de nouveaux projets.

La rigueur que nous avons su appliquer permet de nous projeter sereinement pour de futurs investissements.

Depuis 10 années consécutives nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux, et nous poursuivrons cet effort tant que cela nous le sera possible.



FINANCES	
Chapitres	2020
<b>Fonctionnement Dépense</b> (Charges à caractère général, Charges de personnel, autres charges)	175 810,53 €
<b>Fonctionnement Recette</b> (Dotations, impôts et taxes, autres produits)	304 253,69 €
<b>Investissement Dépense</b> (Emprunts, travaux, plantations, acquisitions)	52 309,17 €
<b>Investissement Recette</b> (Dotations, Subventions)	276 784,62 €





# Etat Civil

Naissances : Toutes nos félicitations aux heureux parents !

(La municipalité offre un chèque cadeau à chaque nouveau-né)

**Noé ROMAIN**, le 19 février 2020

**Nino DUARTE**, le 3 avril 2020

**Gaston DELANNOY-CLAINQUART**, le 12 mai 2020



Mariages : Félicitations aux heureux mariés !!



Mademoiselle **Jimena GEMBUEL TUNUBALA** et Monsieur **Alexis CORBET**,

Le 29 août 2020

Décès : Nous avons malheureusement à déplorer 3 décès cette année : toutes nos pensées et nos condoléances à leur famille et à leurs proches.

Madame **Jeanne BERLEMONT**, décédée le 5 février 2020, à l'âge de 91 ans.

Monsieur **Jean-Pierre ETHUIN**, décédé le 31 mai 2020, à l'âge de 79 ans.

Monsieur **Jacques MOYAUX**, décédé le 10 octobre 2020, à l'âge de 67 ans.

**Madame BERLEMONT** faisait partie des figures incontournables du village, installée à Bry depuis 71 ans.

**M. Jean-Pierre ETHUIN**, conseiller municipal pendant 18 ans puis 1<sup>er</sup> adjoint pendant 7 années, s'est beaucoup impliqué de nombreuses années durant dans la vie associative et festive de Bry.

**M. Jacques MOYAUX** a été conseiller municipal pendant 37 ans, adjoint pendant 7 ans et pilier d'une des associations qui organisent de nombreuses fêtes du village.

Ces deux personnes ont consacré avec cœur une partie de leur vie au bien-vivre des Bryessois et des Bryessoises et nous les en remercions.

## Concernant la commune

### - Remise en service du distributeur de pains Place du Vignoble -

Courant mars, le distributeur de pain place du Vignoble a été remis en service, approvisionné par une nouvelle boulangerie. Il a été fort utile aux habitants de Bry pendant les confinements, et il représente un service fort appréciable et fort apprécié hors période de confinement également. La machine est remplie de différents pains frais chaque jour, voire deux fois par jour lorsque cela s'avère nécessaire.



### - Elections municipales -

Le conseil municipal vous remercie de leur avoir accordé votre confiance lors des élections de mars 2020. Nous nous sommes engagés dans nos actions pour le développement du village et le bien y vivre de tous, et nous nous y emploierons au mieux, en étant à votre écoute et au service de Bry.



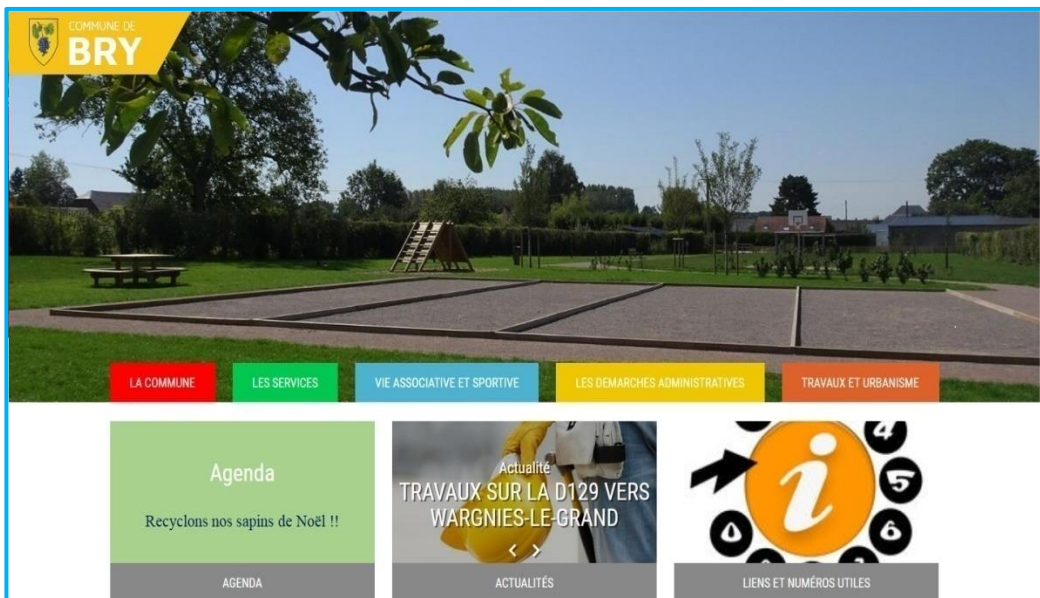
## - Mise en ligne du site internet -

Fruit de la réflexion et du travail engagé et poursuivi depuis 2 ans, le site de la commune de Bry est en ligne depuis le mois de juin 2020. Conçu pour vous renseigner le plus précisément possible (actualités de la commune, agenda, services, renseignements pratiques etc.), il s'étoffe progressivement et est en constante évolution.

[www.mairie-bry.fr](http://www.mairie-bry.fr)

C'est aussi grâce à vous qu'il évolue : n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions, et n'hésitez pas non plus à l'utiliser pour vos demandes de documents ou de renseignements.

Nous vous rappelons que si vous ne souhaitez pas y apparaître (à l'occasion de photos d'évènements du village par exemple), merci d'en informer le secrétariat de la mairie.



## - Fête de l'anniversaire de l'Espace Partagé du 27 septembre 2020 -

Le 27 septembre était prévue la fête qui devait célébrer la 1<sup>ère</sup> année d'existence de l'Espace Libre Partagé. Après plusieurs mois pendant lesquels les fêtes et habituelles occasions de se retrouver n'avaient pu avoir lieu, nous avons hâte de pouvoir enfin partager un moment de convivialité et de passer du temps autour d'un pique-nique et d'une journée festive avec animations, le tout dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



Nous avons l'aval de la sous-préfecture, et tout était prévu pour que la fête se passe dans les meilleures conditions. C'était sans compter l'épidémie qui repartait à la hausse, et une date de manifestation à la veille de nouvelles restrictions, à laquelle s'est ajoutée une météo catastrophique.

Nous avons dû nous résoudre à annuler cette fête, à contrecœur, mais c'était la solution responsable à adopter. Cependant, nous avons été heureux de voir que les Bryessois avaient répondu présents, puisque nous avons reçu 150 inscriptions préalables, et que cette journée correspondait à une vraie attente des habitants de se retrouver et de partager des moments ensemble.

Nous vous tiendrons au courant pour la suite des évènements, mais nous espérons pouvoir tenir cette journée de fête bryessoise au mois de juin, selon ce qu'il sera possible de faire au regard des autorisations, bien évidemment.

### - Commémoration du 11 novembre -



Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, la cérémonie n'a pas pu se tenir sous sa forme habituelle, et le traditionnel rendez-vous devant la mairie suivi du cortège jusqu'à la place de l'Eglise n'a pu se faire.

La cérémonie commémorative du 102<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 2018 et d'hommage à tous les morts a cependant eu lieu, mais sous un format très restreint : non ouverte au public, 6 personnes au plus, selon les directives préfectorales, pouvaient y assister, toujours dans le strict respect des gestes barrière et de distanciation sociale.

En présence du maire, des 1ers et 2èmes adjoints, du porte-drapeau et d'un représentant des associations, la lecture du message du ministre des anciens combattants a été faite devant le monument aux morts et a été suivie de l'appel des noms des Bryessois morts pour la France, puis d'une minute de silence respectée en leur honneur. Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts et la Marseillaise a été chantée.

**- Livraisons gratuites à domicile pour les aînés du village  
et les personnes vulnérables -**

↪ Au mois de novembre, nous vous avons informés de la démarche du magasin **Proxi Curgies**, venu proposer en cette période particulière de 2ème confinement des livraisons gratuites pour les aînés et les personnes seules ou confinées des villages alentours. La démarche et l'esprit de disponibilité de l'équipe, qui a repris récemment ce magasin, nous ont paru intéressants à relayer aux personnes concernées.

Ce service est toujours possible. Il suffit de les appeler entre 8h et 20h30 (le magasin est ouvert 7 jours sur 7) pour passer votre commande et demander à être livré. L'employé du magasin prendra votre commande puis vous rappellera après avoir calculé le montant total de vos courses pour vous le communiquer et convenir d'un passage pour la livraison.

Lors de la livraison, vous pourrez effectuer le règlement.

**Proxi Curgies**  
1 rue Gilbert Parisse  
59990 CURGIES  
Tel : 03 27 47 91 74



(Flyers d'information disponibles en mairie)

↪ L'association **La Rhônelle à Villereau**, soutenue par la Communauté de Communes du Pays de Mormal, propose un service gratuit de courses à domicile.

Ce service est à destination des seniors (à partir de 55 ans) et des personnes en situation de handicap (tous les âges).

Les personnes intéressées envoient leur liste de courses :

par mail : [servicecivique.cdjvillereau@orange.fr](mailto:servicecivique.cdjvillereau@orange.fr),

ou par téléphone : **07 72 21 47 21**

ou sur internet : [www.aidants-lenord.fr/la-rhonelle](http://www.aidants-lenord.fr/la-rhonelle) .

L'association fait alors les courses pour vous (uniquement à Intermarché le Quesnoy) et vous les apporte ensuite. Le règlement (par chèque) se fait à ce moment-là.

Les disponibilités de livraison sont le Lundi de 9h à 12 h, et le Mardi et Jeudi de 14h à 16h.

Si vous êtes intéressés, des flyers d'information sont également disponibles en mairie.



## - Fêtes de NOËL -



### ↳ Opération « les boîtes de Noël »

A l'initiative d'habitants du village, la municipalité a participé cette année à l'action "Les boîtes de Noël" pour les plus démunis, menée par l'association *Face à la rue*.

Le principe était très simple : dans une boîte à chaussures, il suffisait de mettre un truc chaud, un truc bon à manger, un produit de beauté ou d'hygiène, un objet de loisir et un petit mot de Noël, un dessin, ou une carte de Noël, puis d'emballer le tout et l'ensemble donnait un cadeau de Noël utile et réconfortant, qui portait un peu de joie aux sans-abris et aux personnes dans le besoin.

70 boîtes ont ainsi été déposées en mairie puis emmenées le lundi 14 décembre à l'Observateur du Valenciennois qui, tout comme certains commerçants de la région, recueillait les dons.

Un très grand **MERCI** aux Bryessois qui ont répondu nombreux à cette belle action pour un Noël solidaire, nous les en remercions très chaleureusement.

Un très grand merci également aux élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 de l'école primaire de Curgies qui via leur institutrice, habitante du village, ont participé avec enthousiasme à l'opération.

Prenons dès à présent rendez-vous pour reconduire ce bel élan de générosité l'année prochaine, pour que Noël reste une fête et un moment plus clément pour tous.



## 👉 Le colis des aînés et les brioches de Noël



Les fêtes de Noël ont été bouleversées par l'épidémie cette année, tant au niveau familial que municipal, et le traditionnel après-midi des aînés, qui permet de passer un moment toujours fort agréable autour d'un goûter en théâtre et musique, a dû être annulé.

Cependant, les colis de Noël ont pu être distribués directement au domicile des aînés, en respectant la distanciation sociale et les gestes barrières, et ce sont 31 colis de couple et 21 colis individuels qui ont ainsi été offerts.

Les enfants du village entre 2 et 12 ans se sont vus eux apporter une coquille de Noël, et au total 70 enfants ont ainsi démarré avec gourmandise les vacances de Noël.

### L'Agriculture au fil des saisons

2021 vient d'écouler son premier mois, avec un hiver humide.

Bientôt le soleil va réchauffer la terre, et la reprise de la végétation dans les jardins et dans les champs sera synonyme de l'approche des beaux jours.

Les cultures d'hiver, comme le blé par exemple, nécessiteront d'être fertilisées pour croître favorablement. Et dès que ce sera possible, il faudra préparer la terre pour qu'elle puisse recevoir de nouvelles cultures que l'on appelle cultures de printemps (maïs, pommes de terre, betteraves...). Cette préparation passera par des épandages de fertilisants organiques, un travail du sol et enfin le semi.

Pour le monde agricole c'est une période importante et intense en travail. Il pourra arriver sur une courte période qu'il y ait quelques désagréments, comme lors des épandages des lisiers et fumiers, ou liés au fait que le matériel agricole peut sembler encombrant quand vous les croiserez sur la route.

Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale, et il nous a semblé nécessaire de donner des explications simples sur ce qui se passe dans notre environnement proche afin de mieux se comprendre et mieux vivre ensemble.

# La vie associative

Un petit tour d'horizon des associations bryessoises par leurs représentants, en remerciant toutes ces associations pour le dynamisme et l'animation qu'elles apportent à notre village.

## - CLUB DES MESANGES -

2020 avait pourtant bien commencé pour le Club.

- Le 23 janvier avec la galette des rois qui est toujours un moment de convivialité.
- Le 15 février visite de la Brasserie PRONNE au Quesnoy : nous y avons trouvé Monsieur PRONNE (oui c'est son nom) passionné par son métier, il nous a expliqué les différentes étapes de la fabrication... Nous avons dégusté (avec modération) différentes bières, puis nous avons fini la matinée au resto "L'Estaminet" au Quesnoy.

D'autres événements étaient prévus comme :

- L'aromathérapie le 12 mars 2020
- L'usage du défibrillateur au mois d'avril.... mais la COVID 19 en a décidé autrement.

Malgré les embûches, les restrictions, nous avons tenu bon. Nous avons également pris conscience de la chance que nous avons de disposer d'un bel environnement, dans lequel nous avons pu vivre notre confinement.

Animés par l'esprit de solidarité, nous avons essayé de poursuivre nos activités à un moment où tout le monde en a eu plus que jamais besoin.

Le 8 octobre 2020, nous nous sommes réunis à la salle des fêtes afin de mettre en place le protocole sanitaire nécessaire à la reprise de nos activités. Nous étions 14 adhérents sur 24. Didier CAPON a confirmé son désir de remettre la présidence à Michèle CASTIN après une dernière année actée à l'AG 2019 et confirmée par les adhérents à cette réunion.

Bien sûr nous n'avons pas pu faire notre AG 2020 mais le nécessaire est en cours à la sous-préfecture par internet.

Pour 2021 il a été décidé avec Didier CAPON, Michèle LEDIEU (Trésorière) et moi-même de suspendre la cotisation, et de permettre aux nouveaux adhérents de venir nous rejoindre.

La situation sanitaire reste préoccupante, il nous faut rester vigilant, mais nous souhaitons aller de l'avant et reprendre nos activités dès que cela sera possible.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année 2021, avec en ligne de mire, le plaisir de vous retrouver très rapidement.

Amitiés,

Michèle CASTIN





## - Les Amis Bryessois -

L'association « Les Amis Bryessois » vous présente, ainsi qu'à vos proches, ses vœux de bonheur, de prospérité et surtout de santé pour cette nouvelle année 2021.

Cette année écoulée a été difficile, déroutante et pour tout dire très frustrante. De nombreuses actions prévues n'ont pu avoir lieu compte tenu du confinement ou encore des normes nécessairement imposées par les protocoles sanitaires. Avec un peu d'inventivité, dans le respect de la réglementation et des gestes barrières, nous sommes toutefois heureux d'avoir réussi à maintenir plusieurs manifestations comme Halloween ou encore Saint-Nicolas. En février, la 3<sup>e</sup> édition de Carnaval avait également pu avoir lieu.

Les membres de l'association ont continué durant cette période à s'investir dans la bonne humeur pour mener à bien ces actions qui ont contribué à entretenir les liens et la solidarité au sein de notre village. Elles ont apporté aussi un peu de la magie et de l'émerveillement dont nous avons tous ressenti le besoin, petits et grands. Vos sourires en disaient long lors de la venue de Saint-Nicolas et c'est la plus belle des récompenses pour nous. Difficile encore en ce début d'année de vous proposer un calendrier très précis des prochaines manifestations. Les manifestations habituelles telles que Carnaval, Pâques, le 14 juillet, la brocante du 15 août ou encore les fêtes d'Halloween et de Saint-Nicolas sont bien évidemment toujours prévues, et nous vous tiendrons régulièrement informés (par la distribution de flyers dans vos boîtes aux lettres, mais aussi sur le site de la commune) au regard de l'évolution de l'épidémie.

Nous vous remercions aussi pour votre compréhension : les contraintes actuelles sont importantes et l'organisation des manifestations, devenue plus lourde, invite à prendre des habitudes nouvelles et durables, notamment au niveau des modalités et des délais d'inscription.

Nous vous souhaitons une très belle année 2021, amicale et solidaire, en compagnie des Amis Bryessois. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous contacter par mail : [lesamisbryessois@yahoo.fr](mailto:lesamisbryessois@yahoo.fr)

Voici un rapide retour sur les manifestations de l'année 2020

**Carnaval** : Le 25 février dernier, l'association des Amis Bryessois a proposé aux enfants du village de venir costumés pour fêter Carnaval. Une vingtaine d'enfants a ainsi participé au défilé dans les rues de Bry avant de profiter d'un goûter bien mérité composé d'une farandole de crêpes aux parfums variés. Un bel après-midi pour tous !





**Halloween** : Le spectacle de cirque initialement prévu (*Poicophonie*, par le Cirque du bout du monde) n'ayant

pu avoir lieu, les Amis Bryessois ont proposé de célébrer Halloween sous un format différent cette année. Les membres de l'association sont venus au domicile des familles qui s'étaient inscrites afin de leur distribuer un ballotin de friandises.



### **Saint-Nicolas :**

Le dimanche 6 décembre 2020, les membres de l'association les Amis Bryessois ont accompagné Saint-Nicolas lors de sa venue à Bry. Saint-Nicolas a distribué de beaux livres aux enfants inscrits à cette manifestation. Exceptionnellement cette année, aucune participation n'a été demandée aux grands-parents afin qu'un plus grand nombre d'enfants puisse bénéficier de ces beaux cadeaux.



## - BREC à Bry -

Le 7 mars 2020, BREC à Bry (L'association Balades, Rencontres, Eveil et Culture à Bry) a pu mener pour la 11<sup>ème</sup> année et en lien avec la semaine du développement durable organisée par Les Hauts de France, son opération « **Nettoyons la Nature** » (appelée « **Hauts de France propres** », depuis 4 ans) pour le village, juste avant le début du confinement du mois de mars.

Chaudement vêtus et armés de sacs poubelles, de gants et de courage, c'est une bonne vingtaine de volontaires qui a nettoyé les abords du village, fossés et bas-côtés avant de se réchauffer ensuite autour du verre de l'Amitié en salle des associations.

Il est encourageant de constater que la quantité de déchets ramassés est moindre qu'aux débuts de cette opération, mais celle-ci a malheureusement encore de beaux jours devant elle, la négligence de certains automobilistes étant encore bien trop fréquente.

Puis le 1<sup>er</sup> confinement est arrivé, suivi des restrictions liées à la situation sanitaire, et comme les autres associations, BREC à Bry a dû annuler les manifestations prévues par la suite, mais c'est une jolie opération qui a alors été menée, en proposant aux Bryessois de participer à l'Opération « **Bry, village aux mille mercis** », pour soutenir et encourager ceux qui travaillaient et facilitaient le quotidien de tous pendant ce 1<sup>er</sup> confinement (facteurs, éboueurs, gendarmes, agriculteurs, personnels soignants etc.).

C'est un très beau panel de dessins et d'affiches qui été réalisé, encore mille mercis à tous les participants !

**PENDANT LE CONFINEMENT ( 17 mars → 11 mai 2020 ), BRY REMERCIE CEUX QUI TRAVAILLENT :**



Selon ce qu'il sera possible ou pas de faire au cours de 2021, vous trouverez toutes les infos dans vos boîtes aux lettres.

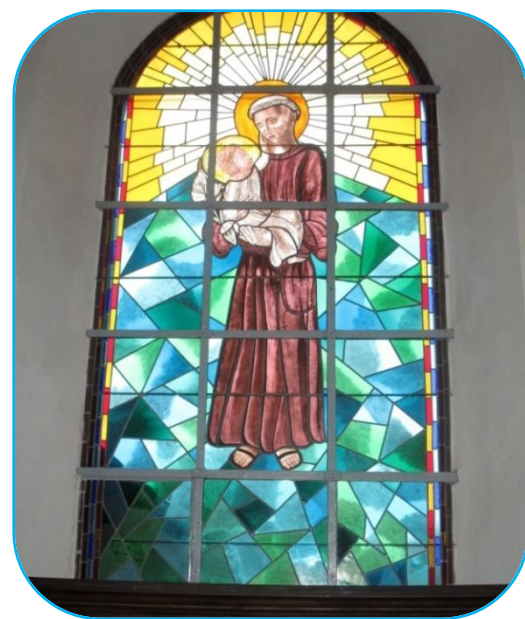
**Contact :** [royisabelle67@wanadoo.fr](mailto:royisabelle67@wanadoo.fr)

## - LE PATRIMOINE BRYESSOIS -

La COVID-19 a compliqué la vie de chacun et n'a pas permis l'organisation des activités des associations. Elle rend impossible ou à tout le moins incertain tout programme prévisionnel d'activités.

Cependant, tout en restant prudent, ayons un peu d'optimisme, ce qui nous permettrait d'envisager de nouveaux projets de l'Association du Patrimoine Bryessois, comme par exemple pouvoir participer aux prochaines journées nationales du Patrimoine, au mois de septembre.

Rendez-vous donc dès que cela sera possible, pour de nouvelles découvertes bryessoises.



Et aussi, à Bry :

### LE YOGA



Le club de Yoga accueille une dizaine d'adhérents qui viennent de Bry, d'Eth et des alentours. Cette activité est accessible à tous, jeunes et moins jeunes !

Venez découvrir une discipline qui respecte chaque personne, pour une détente mentale et musculaire, un développement de la souplesse, de la respiration, de la concentration et de la relaxation.

Pour l'année à venir, le Yoga reprendra son activité dès que cela sera possible, et la présence de l'Espace Partagé juste à côté de la salle laisse aussi la possibilité future de proposer des cours en extérieur, dans un cadre agréable et détendant, et de maintenir les séances le cas échéant. Le tout dans le respect des conditions en vigueur, naturellement.



Nous vous invitons à nous rejoindre  
tous les lundis de 19h00 à 20h00 dans la salle des fêtes.

Avec la professeure Nathalie, nous vous accueillons en toute simplicité,  
dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

N'hésitez pas à venir essayer une ou plusieurs séances, il y a juste besoin d'une  
tenue confortable, d'un plaid et d'une grande serviette éponge.

Pour tous renseignements, contacter Nathalie DANGOTTE : 06 25 72 67 41

## Informations diverses

### Acteurs de son environnement : La propreté du village et l'entretien des espaces publics

Depuis quelques années, dans l'intérêt des personnes et de l'environnement, les produits phytosanitaires sont interdits dans l'espace public, et seuls les produits à faibles risques utilisés en agriculture biologique restent autorisés.

Cette évolution du cadre réglementaire issue de la loi de transition énergétique va dans le bon sens, mais a également pour conséquence de voir ce que l'on nomme les « mauvaises herbes » reprendre de la vigueur et se développer sur les trottoirs et dans les caniveaux. Les employés communaux se sont adaptés et ont modifié leurs pratiques. Cela nécessite un investissement plus conséquent en temps et en travail. Nous avons pour cela réorganisé leur planning d'entretien des rues de Bry, et ils doivent être félicités pour leur implication et leurs efforts.

Depuis deux ans nous avons eu des printemps secs et nous avons réussi à faire face à la poussée des adventices, mais les années se suivent et ne se ressemblent pas...

Aussi, comme son nom l'indique, l'espace est public, il appartient donc un peu à tous. C'est pourquoi, il appartient aussi à chacun, lorsqu'il a un peu de temps, en fonction de ses moyens et de son envie, de contribuer à cette évolution et à cet objectif environnemental en entretenant le trottoir et le caniveau devant chez lui. Vous êtes déjà quelques-uns à le faire, et à avoir montré l'exemple.

Il faudrait que demain nous soyons un peu plus nombreux à devenir acteur de notre environnement.

### - Information grippe aviaire -

La préfecture du Nord et la Direction Départementale de la Protection des Populations alerte les habitants du Nord sur plusieurs cas d'influenza (grippe aviaire) hautement pathogène diagnostiqués en France et en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière avec notre département.

C'est pourquoi la vigilance de tous doit être renforcée.


Voici quelques rappels, qui concernent les particuliers :

- Les détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieurs doivent se déclarer auprès des mairies (ou sur le site [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)). Ce recensement a pour but de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Ce recensement permettra aussi, le cas échéant, d'informer les particuliers concernés plus rapidement et plus directement en cas d'informations ou de mises à jour des précautions, suivant l'évolution de la situation.

- De plus, les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous filet de protection et toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la DDPP.

Quelques rappels des mesures de biosécurité à mettre en œuvre par les particuliers :



**PRÉFET  
DU NORD**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations**  
Tél. : 03.28.07.22.00

**INFLUENZA AVIAIRE ou GRIPPE AVIAIRE**

**QU'EST-CE QUE C'EST ?** L'influenza aviaire est une maladie virale qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques. Le virus qui sévit actuellement ne touche pas l'homme. Il n'infecte que les volailles. Il n'y a aucun risque à consommer les produits de la volaille.

**Les canards et les oies (palmipèdes)** sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque

**Toutes les volailles :** les pintades, poules, dindes, cailles... montrent des symptômes très rapidement suite à l'infection !  
**La mortalité peut être très élevée.**

**JE NE LAISSE PAS DIVAGUER MES VOLAILLES**

**J'ÉVITE LES ÉCHANGES ET LES VISITES DANS LES ÉLEVAGES VOISINS**

**JE RÉDUIS LES PARCOURS DE MES ANIMAUX ET JE LES MAINTIENS ENFERMÉS**


**J'APPELLE LE VÉTÉRINAIRE SI JE CONSTATE UNE MORTALITÉ ANORMALE**

**POUR LES CANARDS ET LES OIES**

- Dans un bâtiment fermé
- Dans des volières hermétiquement grillagées (côtés et dessus)

**POUR LES AUTRES VOLAILLES**

- Dans des bâtiment fermés
- Dans des volières hermétiquement grillagées (côtés et dessus)
- Dans des enclos de taille réduite, hermétiquement grillagés (côtés) avec un filet par dessus



Je mets l'eau et la nourriture de mes volailles à l'abri de la faune sauvage

**LA FAUNE SAUVAGE** en particulier les oiseaux migrateurs

Elle est fortement soupçonnée actuellement de diffuser la maladie. D'où la nécessité de confiner ou de protéger vos oiseaux d'agrément et de basse-cour en évitant tout contact avec les oiseaux sauvages pour empêcher la transmission du virus. Retirez les cadavres d'oiseaux sauvages morts et prévenez l'OFB\* ou la FDC\*.

\*OFB= l'Office Français de la Biodiversité

FDC= Fédération Départementale des Chasseurs

Ces mesures de prévention ont pour but de protéger vos animaux ainsi que les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination dont les conséquences pourraient être désastreuses aux plans sanitaire et économique.

Protéger vos oiseaux et volailles pour empêcher la diffusion du virus est une attitude citoyenne.

## - Rappel important : le brûlage à l'air libre est interdit -



Le brûlage des déchets ménagers (dont les déchets verts) est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, selon les dispositions des règlements sanitaires départementaux et du code de la santé publique.

Contrairement à certaines idées reçues, le brûlage des déchets verts n'est ni « naturel » ni sans effet sur la pollution de l'air : parce que c'est une combustion peu performante, elle émet de nombreuses particules polluantes, toxiques pour l'homme et pour son environnement (monoxyde de carbone, dioxines, oxydes d'azote, composés organiques volatiles et d'autres encore).

Cette toxicité des substances émises est encore accrue en cas de végétaux humides ou mélangés avec d'autres déchets de jardin (bois traités, plastiques etc.)

On estime que l'entretien du jardin génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an.

### Le savez-vous ?



**Brûler 50kg**

de végétaux émet autant de particules que :

**6 mois**

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



**9 800 km**

parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine

**37 900 km**

parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine



sources : Lig'Air 2014 / www.sinoe.org

Le compostage, le paillage et la collecte en déchetterie sont des alternatives possibles, beaucoup moins polluantes et faciles à mettre en œuvre.

Le guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie informe et conseille sur les différentes solutions pour valoriser ces déchets :

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>

## - Les masques -

Des masques sont toujours disponibles en mairie pour ceux qui en font la demande.

Vous pouvez venir en chercher (en téléphonant au secrétariat au préalable) si nécessaire.

## - Concernant les questions administratives -

### Les cartes d'identité ne sont plus délivrées à la mairie


Afin de renforcer la sécurité du processus de délivrance des pièces d'identité, depuis le 13 mars 2017 les cartes nationales d'identités ne sont plus délivrées que dans les communes équipées d'un dispositif de recueil (DR).

Les démarches ont été simplifiées, et il suffit désormais de

- Faire la pré-demande en ligne (via un ordinateur, une tablette ou un smartphone)
- Créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse.
- Noter le numéro de pré-demande attribué
- Choisir une mairie équipée de bornes biométriques (les plus proches sont Le Quesnoy, Denain et Vieux-Condé. Liste complète sur le site de la préfecture).
- Réunion les pièces justificatives et se présenter au guichet de la mairie choisie avec le numéro de pré-demande pour y déposer son dossier et procéder à la prise des empreintes digitales  
(certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente).
- Aller retirer sa carte d'identité dans la mairie où le dossier a été déposé.

Il est toujours possible de se déplacer directement à la mairie dotée de bornes biométriques, mais le délai d'attente peut être plus important.

Pour les personnes non équipées d'internet qui le souhaiteraient, la mairie peut vous aider dans vos démarches.

 Pour toute information concernant les démarches administratives :  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



 Recensement militaire ( ou Recensement citoyen obligatoire)

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser à son 16<sup>ème</sup> anniversaire. L'attestation de recensement qu'il reçoit alors est indispensable pour certaines démarches (comme l'inscription aux examens et concours avant 18 ans, et baccalauréat par exemple).

Le recensement citoyen est également une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation de participation à la JDC sera elle aussi réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche est très simple : vous pouvez vous inscrire directement sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>.



Vous pouvez aussi vous rendre à la mairie de votre domicile, muni de votre pièce d'identité et du livret de famille, mais en ces temps d'épidémie, il est préférable de privilégier au maximum les démarches pouvant être faites sur internet.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC », téléchargeable gratuitement sur smartphone.

### ☞ Listes électorales :



Les élections départementales et les élections régionales sont prévues cette année (en juin 2021). Si vous souhaitez figurer sur les listes électorales de la commune, nous vous informons que les inscriptions sont désormais possibles toute l'année, et ce jusqu'au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin (dans certains cas, ce délai peut être porté à 10 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'échéance municipale).

Pour ce faire, vous pouvez vous inscrire directement sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou vous rendre en mairie munis d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile, et remplir le formulaire de demande d'inscription.

(Pour les jeunes, si les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans ont été correctement faites, ils sont inscrits automatiquement sur les listes électorales à leurs 18 ans).



### Pour les propriétaires qui envisagent des travaux dans leur logement

Si vous envisagez des travaux dans votre logement (travaux de rénovation de l'habitat, ou des travaux d'amélioration énergétique du logement, ou un aménagement pour le maintien à domicile), vous pouvez bénéficier d'un accompagnement, et obtenir des aides financières et/ou une assistance administrative et technique via la CCPM.

Le dispositif est détaillé sur le site de la CCPM ([contact@cc-paysdemormal.fr](mailto:contact@cc-paysdemormal.fr) ou [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)), et vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Mme Sophie BARI (03 27 69 70 69) qui tient des permanences et vous rencontrera pour étudier chaque situation.



### Pour les propriétaires de chiens

Pour faciliter le ramassage des déjections de nos animaux de compagnie lorsque nous les promenons dans le village, deux poubelles vont être installées à cet effet :

- Une au coin de la *rue du Bois* et de la *rue Saint Ghislain*
- Une à l'*entrée du chemin du Moulin*



Nous espérons que celles-ci contribueront à garder les trottoirs du village propres pour les piétons.

## ↳ Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2021 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 18 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire et certains d'entre eux se situent à Bry. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Conformément à la loi, les réponses sont strictement confidentielles et ne servent qu'à l'établissement de statistiques.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour toute information complémentaire : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>

## ↳ - Sécurité sanitaire : la lutte contre les rongeurs nuisibles -



Avec les hivers doux qui se succèdent, certains animaux nuisibles se sont considérablement développés ces dernières années, engendrant des dégradations sur les habitations et infrastructures. Ils représentent parfois un véritable danger sanitaire pour la population et pour les animaux d'élevage.

C'est en particulier le cas pour les rats (gris, noirs, musqués), vecteurs notamment de la **leptospirose**, maladie bactérienne grave, transmissible à l'homme et aux animaux domestiques et d'élevage.

Nous vous rappelons que, selon le code de l'environnement et le règlement sanitaire départemental, **il incombe aux propriétaires de veiller à la non-prolifération des rongeurs.**

La mairie met à disposition des particuliers du raticide, dans la limite de 10 sachets par an et par foyer.

## Facilitez vos démarches administratives avec le camion bleu !

A partir du 18 janvier 2021, sur le parking devant la mairie de Wagnies-le-Grand, les services de l'Etat et du Département mettent à votre disposition un Bus France Service pour orienter et accompagner les habitants dans tous les types de démarches administratives du quotidien. Deux agents du Département sont à disposition pour vous aider et vous accompagner pour toutes les formalités à accomplir.

Ce bus est accessible aux personnes handicapées, et il regroupe plusieurs antennes administratives pour simplifier vos démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, comme par exemple :

- Aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,
- Déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source,
- Accompagnement de l'usager dans l'accès au droit,
- Et les services postaux.



pôle emploi



Ce bus sera présent **les lundis : 18/01 ; 15/02 et 15/03** (les dates des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres ne sont pas encore parues, mais vous les trouverez sur le site de la maison France service -coordonnées ci-dessous ou à l'affichage par la suite)

Horaires d'ouverture : 9h30-12h30/13h30-16h.

A cause de l'épidémie actuelle, il vous faut prendre **rendez-vous** au préalable, au **03 59 73 18 20**



**Si vous avez du mal à vous déplacer, un agent du bus peut venir vous chercher chez vous, vous conduire au bus et vous ramener ensuite à votre domicile une fois vos démarches faites.** Il faut pour cela prendre rendez-vous un peu plus tôt (dans l'idéal une semaine avant le passage du bus, pour une meilleure organisation), mais c'est une possibilité intéressante également.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 03.27.49.71.95.ou vous pouvez joindre la Maison bleue par téléphone au **03 59 73 18 20**, ou par courriel à [avesnois.franceservices@lenord.fr](mailto:avesnois.franceservices@lenord.fr)

Le site [https://lenord.fr/jcms/prd1\\_580752/les-maisons-france-services](https://lenord.fr/jcms/prd1_580752/les-maisons-france-services) vous renseignera également de façon exhaustive, notamment sur les dates futures de présence du bus dans le secteur, y compris dans les villages autres que Wagnies-le-Grand (Gommegnies, Bavay etc.)

## ↳ - Évaluez vos droits aux aides sociales -

Sur le site national <https://mes-aides.gouv.fr/>, en moins de 7 minutes, un questionnaire en ligne simple vous permet d'évaluer vos droits (par foyer ou par demandeur) aux aides sociales existantes et vous donne le montant mensuel pour chaque prestation ainsi que l'accès aux démarches.

De nombreuses aides sont possibles, en lien avec différents organismes. Quelques exemples :

Allocations familiales  
Complément familial  
Allocation de soutien familial  
Prestation d'accueil du jeune enfant-  
Allocation de base  
Revenu de solidarité active  
Aides au logement  
Prime d'activité  
Allocation aux adultes handicapés.



Allocation de solidarité  
spécifique



Aide au paiement d'une complémentaire santé  
Allocation supplémentaire d'invalidité  
Couverture maladie universelle complémentaire



Bourse de collège  
Bourse de lycée



Allocation de  
solidarité aux  
personnes âgées

Allocation personnalisée d'autonomie

**Les conseils  
départementaux**



## Pour les personnes de 60 ans et plus : LE CLIC du Plateau de Mormal

### des solutions pour mieux vieillir chez soi

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour la prise en charge médico-sociale de la personne de 60 ans et plus) est un service gratuit, pour répondre aux besoins des personnes âgées ou handicapées (enfants et adultes), de leurs proches et des professionnels.

Il vous propose ses services pour vous aider dans vos démarches administratives : dossier APA, CMU, aide sociale, etc., et répondre à vos demandes d'informations diverses, de façon individualisée et adaptée.

#### SOUTIEN A DOMICILE

Pour vous accompagner au domicile, le CLIC vous guide dans la recherche d'une solution adaptée : aide à domicile, auxiliaire de vie, garde de nuit, portage de repas, aide aux courses, préparation de repas, retour à domicile, aide à la toilette, aides techniques, aménagement du logement....

#### PRISE EN CHARGE

En collaboration avec les professionnels, l'équipe du CLIC évalue vos besoins et élabore un plan d'accompagnement individualisé, assure sa mise en œuvre, son suivi et son adaptation.

Le CLIC assure la coordination institutionnelle et initie des actions de prévention, de soutien et de formation

#### **CLIC**

« Bâtiment Les Chênes »

90 rue du 8 mai 1945

59530 Le Quesnoy

<http://www.clic-plateau-de-mormal.fr/>

L'équipe du CLIC vous accueille habituellement du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

En cette période d'épidémie, l'information se fait via l'accueil téléphonique au

**03.27.14.86.24.**

Par ailleurs, vous pouvez trouver en mairie un **formulaire** qui vous permet de répertorier de façon très claire toutes les personnes susceptibles d'être prévenues en cas de problème ainsi que les modalités que vous souhaitez pour chaque situation. Ces directives anticipées sont ainsi clairement exprimées, se trouvent à votre domicile, et sont facilement accessibles en cas de besoin.

Malgré un contexte sanitaire compliqué, le CLIC reste présent sur le territoire pour les séniors et pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à les solliciter.

## - Le réseau de visiteurs bénévoles

« **Je vous visite** » est un réseau de visiteurs bénévoles qui se rendent au domicile de personnes âgées isolées, ou en situation de handicap. Ce réseau s'inscrit dans la démarche de la Communauté Amie Des Aînés (CADA) portée par l'intercommunalité.

Ces visites se font de façon régulière (pour ceux qui le souhaitent), après une 1<sup>ère</sup> visite qui permet de reconnaître les attentes de chacun. C'est un temps d'écoute et de partage, qui apporte un peu de chaleur et permet quelques activités, selon les souhaits des personnes visitées (jeux, lecture, promenade etc.)

Les visites à domicile sont actuellement suspendues le temps de l'épidémie (elles reprendront dès que cela sera possible), mais les bénévoles gardent le lien avec les personnes isolées par téléphone, courrier... N'hésitez pas à les solliciter si vous le souhaitez.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Martine BRIGUÉ, coordinatrice du réseau "Je vous visite" au **03 27 84 73 95** ou **06 35 53 19 30**

Et si vous souhaitez donner un peu de votre temps et faire partie de ce réseau de visiteurs bénévoles, et partager attention et bienveillance, n'hésitez pas non plus à contacter Mme BRIGUÉ, au même numéro que ci-dessus.

 Toujours utiles, les principaux numéros d'urgence :

Urgence médicale/SAMU : **15**    Pompiers : **18**

Gendarmerie/Police secours : **17**

Médecin de garde : **03 20 33 20 33**

Pharmacie de garde : **0825 74 20 30**

Dentiste de garde : **03 20 33 20 33**

Centre anti poisons : **0800 59 59 59**

SOS Mains : **0826 20 95 75**

Electricité (coupures de courant, interventions de sécurité) : **09 72 67 50 59**

Gaz (fuites, coupures, etc.) : **0800 47 33 33**

Eau (standard Noréade) : **03 27 20 50 50**

Allo service public (renseignements administratifs) : **3939**

Allo escroquerie : **0811 02 02 17**

CLIC- Relais autonomie (centre d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes âgées et à leur entourage) :

**0800 60 00 61** (appel gratuit depuis un téléphone fixe)

Communauté de Communes du Pays de Mormal : **03 27 09 04 60**

# 11 marchés de l'Avesnois®

## répartis sur le territoire du Parc

### Consommer local, c'est facile en Avesnois !



La consommation de produits locaux est une tendance à la hausse qui s'inscrit dans une logique de développement durable du territoire. Les consommateurs sont à la recherche de transparence et d'authenticité : provenance géographique, mode de production et d'élevage, qualité des produits, échanges directs avec les producteurs.

De plus, la vente directe améliore la viabilité des exploitations et implique un investissement humain très important. Pour que le producteur puisse pérenniser son activité, il recherche des espaces de vente dynamiques où il trouve une clientèle suffisante et régulière.

#### Les 11 marchés de l'Avesnois® !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est déjà à l'initiative des réseaux « Boutiques de l'Avesnois » depuis 2003 et « Restaurateurs de l'Avesnois » depuis 2012. Il assure leur promotion et coordonne les animations en étroite collaboration avec les adhérents. En 2019, le Parc a créé un nouveau réseau : les Marchés de l'Avesnois. **Le réseau « Les Marchés de l'Avesnois® » rassemble les 4 marchés bio du territoire et 7 marchés de producteurs** sélectionnés sur la base d'un cahier des charges co-construit avec les organisateurs de marchés : il garantit aux consommateurs la disponibilité de produits locaux, de qualité et variés (produits laitiers, de la ruche, légumes, viandes, pain, artisanat...).

**Ces marchés sont des lieux de rencontres et d'échanges qui permettent aux habitants de l'Avesnois de s'approvisionner en produits bio et ou locaux directement auprès des producteurs et artisans. N'hésitez pas à vous y rendre pour consommer local et de saison. C'est aussi un bon moyen de soutenir l'économie locale !**

Retrouvez le calendrier annuel des **Marchés de l'Avesnois®** sur le site du Parc [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

#### **Aulnoye-Aymeries**

Rue piétonne  
Paul vaillant couturier  
Tous les vendredis 16h-21h  
(d'avril à octobre)

#### **Cartignies**

Ferme de la Corbière  
7 chemin de la Corbière  
1<sup>er</sup> vendredi du mois 16h-20h

#### **Fellerics**

Sur la place ou au camping  
1<sup>er</sup> lundi du mois 16h-20h

#### **Féron**

Sur la place  
2<sup>e</sup> dimanche du mois 10h-13h

#### **Fourmies**

Marché couvert Pays'zannes  
68 Rue Jean Jaurès  
Tous les vendredis 15h-19h

#### **Hon-Nergies**

Camping la Joncquière  
ou salle des fêtes. Dernier  
vendredi du mois 17h30-20h30  
(sauf janvier et février)

#### **Jolimetz**

Salle Testelin ou salle A. André  
(derrière l'église). Dernier  
dimanche du mois 9h-12h30  
(d'avril à novembre)

#### **Landrecies**

Marché couvert  
3<sup>e</sup> vendredi du mois 16h-20h

#### **Le Quesnoy**

Au pied du beffroi  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche matin 8h-13h

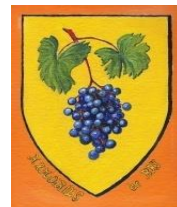
#### **Louvignies-Quesnoy**

Place de la mairie  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois 9h-12h30

#### **Mecquignies**

Chèvrerie des sabotiers  
227 rue du timon  
2<sup>e</sup> vendredi du mois 16h-20h

## - LA MAIRIE -



### Horaires d'ouverture au public

Lundi : 09h15- 12h15 et 13h15-16h15

Mardi : 09h15- 12h15 et 13h00-17h15

Mercredi : fermé

Jeudi : fermé

Vendredi : 09h15- 12h15 et 13h15-16h15

Samedi : 13h30 à 16h30

Nous contacter

Mail : [mairie.bry@wanadoo.fr](mailto:mairie.bry@wanadoo.fr)

Téléphone : 03 27 49 73 80

Site internet : [mairie-bry.fr](http://mairie-bry.fr)

*Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, il est impératif de prendre rendez-vous avant de vous déplacer en mairie, quelle qu'en soit la raison*



*(Une seule personne reçue sur place à la fois)*

## Communauté de Communes du Pays de Mormal



18 rue Chevray  
59530 Le Quesnoy  
03 27 09 04 60

## Gendarmerie de Le Quesnoy

3 Route de Louvignies  
59530 Le Quesnoy  
03 27 49 10 18

